

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 1

Artikel: Insigne des samaritains

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Insigne des samaritains

Nos lecteurs samaritains auront certainement lu avec intérêt la discussion de leurs délégués à l'assemblée de Vevey, et compris le vœu qui y a été émis de voir l'Alliance suisse des samaritains adopter, comme emblème uniforme de l'association, le *brassard*, avec un insigne spécial (S rouge ou étoile rouge).

A côté de ce signe distinctif général pour tous les samaritains de Suisse, nous pensons qu'un grand nombre de sections voudront avoir pour leurs membres un insigne spécial, réservé exclusivement à

cette section. C'est encore pour recevoir l'écusson de cette localité que le graveur a placé une armoirie vis-à-vis des armes de la Confédération, écusson laissé en blanc sur le cliché.

Il s'agit donc bien d'un insigne qui, tout en ayant un caractère unique pour toutes les sections de l'Alliance, pourra être modifié de façon à convenir à chacune d'elles.

MM. Huguenin frères nous avisent que toutes les inscriptions seraient en relief, les armoiries pouvant être en



Projet d'écusson comme insigne distinctif des sections de samaritains

la section. Ce petit insigne, broche, épingle, ou mieux: écusson, doit être de dimensions modestes, et nous pensons que MM. Huguenin frères, graveurs-émailleurs au Locle (Neuchâtel), ont trouvé une heureuse solution de la question, en nous présentant un modèle d'écusson que nous reproduisons ci-dessous.

Le sujet allégorique, très artistiquement exécuté par l'habile médailleur, convient tout spécialement au but poursuivi par les différentes sections de samaritains. Il est complété par les initiales de l'Alliance suisse des samaritains (A. S. d. S.) et, sous le mot de « Section », il reste assez de place pour le nom du groupement ou de la ville dans laquelle résident les samaritains de

relief aussi, ou en émaux.

Nous pensons que ce projet bien étudié et habilement exécuté pourra plaire à bien des sections, mais que les membres de celles-ci aimeraient connaître le prix d'acquisition des écussons.

Chaque section commanderait elle-même ses insignes qui pourraient être livrés aux prix suivants :

	par 25	50	100	300 pièces
en argent fr.	2.55	1.80	1.30	1.05
en bronze »	2.35	1.60	1.10	— .85

La maison Huguenin (à laquelle les sections voudront bien s'adresser pour d'autres détails) estime que l'augmentation pour armoiries émaillées serait de 75 centimes par pièce.

